



**MINISTERE  
DE LA SANTE,  
en charge de la prévention  
et de la protection sociale généralisée**

**Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)**

**I – INFORMATION RELATIVE A L'ACHETEUR PUBLIC**

1° *Catégorie* : La Polynésie française

2° *Nom et coordonnées de l'acheteur* : Direction de la santé, Rue du Commandant Destremau, BP 611 - 98713 Papeete, tél. : (+689) 40 46 61 00

3° *Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché* : Le Ministre de santé en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée et par délégation le Directeur de la santé.

**II-OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES**

1° *Objet* : ACQUISITION D'UNE AMBULANCE DE TRANSPORT SANITAIRE DE CATEGORIE C TYPE A POUR L'HOPITAL DE TARAVALO

2° *Catégorie* : Marché de fournitures

3° *Type* : Acquisition d'une ambulance

4° *Lieux de réalisation ou de livraison des prestations* : Polynésie française

5° *Variantes autorisées* : Non

6° *Marché réservé* : Non

La langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : FCFP.

**III- FORME ET DUREE DU MARCHÉ**

Le présent marché est un marché mono-attributaire à tranches conditionnelles au sens de l'article LP 221-3 du Code Polynésien des marchés publics.

Il est décomposé en une tranche ferme et une tranche conditionnelle :

- Tranche ferme (TF) :  
Acquisition d'une ambulance de transport sanitaire de catégorie C / type A
- Tranche conditionnelle (TC) :  
Maintenance de l'ambulance

Le marché s'organise comme suit :

1. La tranche ferme : Le démarrage est fixé à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage pour une durée de maximum quinze (15) mois. La durée exacte de la tranche ferme sera déterminée en fonction du délai de livraison donné par le titulaire dans l'acte d'engagement. La réalisation de la tranche ferme conditionne l'affermissement de la tranche conditionnelle ce qui permettra le démarrage de la maintenance de l'ambulance.
2. La tranche conditionnelle : L'exécution de cette tranche court à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage pour une période de trente-six (36) mois.

#### IV- ALLOTISSEMENT

Non alloti

#### VI- TYPE DE PROCEDURE

Procédure adapté en application de l'article LP 321-1 du CPMP.

#### VII – CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIECES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS

Se conformer au règlement de consultation.

#### VIII – NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE

Sans objet.

#### IX – CRITERES D'ATTRIBUTION

Les critères sont mentionnés dans le règlement de la consultation (RC) inclus dans le dossier de consultation des entreprises (DCE).

#### X – DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET/OU DES OFFRES

Le Vendredi 17 mai 2024 à 11 heures, heure de Papeete

#### XI – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : [pauline.lafarge@administration.gov.pf](mailto:pauline.lafarge@administration.gov.pf)

#### XII – ADRESSES

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) sera téléchargeable sur Lexpol et pourra être demandé par courriel adressé à : [pauline.lafarge@administration.gov.pf](mailto:pauline.lafarge@administration.gov.pf)

Contenu du dossier de réponse : Défini dans le règlement de la consultation.

#### XIII – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES ET/OU DES CANDIDATURES

Modalités : Voir le règlement de consultation

*Adresse et modalités pour la remise des plis* : Direction de la Santé, Bureau du Budget, des finances et du patrimoine, 56 rue du Commandant Destremau, Paofai, Immeuble Atitiafa, (Musée de la Perle) 2ème étage , BP 611 – 98713 PAPEETE – TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE

**XIV – DATE D’ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION**

Publication le Mardi 16 avril 2024

Publication sur les supports suivants :

[JOPF](#)

[Site de la Direction de la santé](#)